

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2016
17 H 30 – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. J. S. LALOY - R. MAZAL - A. G. CROUZIER, Vice-Présidents

Mme et MM. C. CATARD - C. PAGLIA - J. JOANNET, Membres

Secrétaire :

M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président.



POLE TECHNIQUE

N° 1 - AMENAGEMENT – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE PRESLES A CUSSET – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Devant la nécessité de rentrer désormais dans une phase de conception des espaces à réaménager suivant les grands principes définis, et de s'adjoindre pour cela les services d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre (VRD, Paysagiste, hydraulique, ouvrages d'art, environnement) et considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé à cet effet le 12 septembre 2016 au BOAMP et au JOUE, avec une tranche ferme correspondant strictement à la requalification des espaces publics, et les 6 tranches optionnelles suivantes :

n°1 – Démolition et dépollution du site ERDF GRDF GRT Gaz

n°2 – Aménagement d'une place publique à l'angle de l'avenue de Vichy et de l'avenue de la Liberté

n°3 – Réalisation d'un parking souterrain sous la place publique à l'angle de l'avenue de Vichy et de l'avenue de la Liberté

n°4 – Aménagement d'une courée entre les bâtiments N, O et I

n°5 – Démolition du gymnase

n°6 – Création de lots viabilisés pour le secteur du « Bouchon Rapide »

et après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2016 du marché de maîtrise d'œuvre de la requalification des espaces publics du quartier de Presles à Cusset à l'équipe Axe Saône - Egis sur la base des montants suivants :

Tranches	Montant du marché
Ferme – Requalification des espaces publics du quartier de Presles	547 162,50
Optionnelle n°1 – Démolition, dépollution du site ERDF GRDF GRT Gaz	105 025,00
Optionnelle n°2 – Place publique avenue de Vichy	71 775,00
Optionnelle n°3 – Parking souterrain	159 287,50
Optionnelle n°4 – Courée bâtiments N O I	21 193,75
Optionnelle n°5 – Démolition du gymnase	5 135,00
Optionnelle n°6 – Viabilisation du « Bouchon Rapide »	37 112,50
TOTAL	946 691,25

le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de conclure le marché public de maîtrise d'œuvre précité avec le groupement solidaire Axe Saône - Egis pour un montant (tranche ferme + tranches optionnelles) de 946 691,25 € HT.
- d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à la commande publique à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du quartier de Presles à Cusset.

N° 2 – GROUPEMENT DE COMMANDES CUSSET – VVA - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCEPTION/REALISATION D'UN POLE D'ECHANGE INTERMODAL SECONDAIRE INTEGRE A L'AMENAGEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE CUSSET

Devant l'intérêt méthodologique et économique que constituerait la conduite des études et des travaux d'aménagement du centre-ville sous coordination unique déléguée à la ville de Cusset et considérant que la parfaite intégration urbanistique et paysagère de ce pôle d'échange secondaire au programme d'aménagement du centre-ville porté par la ville de Cusset conditionne l'efficacité de cet outil intermodal (cheminement piéton, signalétique, stationnement tous modes...), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de constituer un groupement de commandes avec portage par la ville de CUSSET dans le cadre de la rénovation de la Place Victor Hugo de CUSSET et de ses abords,
- d'approuver les dispositions de la convention constitutive dudit groupement,
- de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour représenter VICHY VAL D'ALLIER, M. le Président ou son représentant comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de toute commission ad hoc formée par CUSSET dans le cadre du groupement de commandes.

POLE ENVIRONNEMENT

N° 3 – SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » – MODIFICATION DU PLAN D'ACTIONS

Considérant que les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cet avenant à la convention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » sont développées dans ladite convention et considérant les modifications apportées au plan d'action présenté au Bureau Communautaire du 06 octobre 2016 et notamment la suppression de 4 actions à la demande du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention,
- d'engager les actions inscrites au projet de convention avant le 31 décembre 2017 et à les réaliser dans un délai de trois ans à compter de la date de signature de l'avenant à la convention particulière d'appui financier,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant à convention et les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs,
- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Val d'Allier s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

POLE RESSOURCES HUMAINES

N° 4 – FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS – MANDAT SPECIAL – M. AURAMBOUT

Vu la délibération n°3 du 24 mars 2016 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier relative notamment aux délégations confiées au bureau communautaire en matière de mandats spéciaux aux Présidents, Vice-Président et Conseillers Communautaires pour les missions accomplies dans l'intérêt de l'agglomération et considérant qu'en vertu de ce mandat spécial, limité dans son objet et sa durée, les élus peuvent être contraints de se déplacer hors du territoire intercommunal et qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais, **le Bureau communautaire**, à l'unanimité, donne mandat spécial à M. Michel AURAMBOUT, Vice-Président délégué au Développement Durable, Espaces Naturels Sensibles et Environnement, dans le cadre de la signature de l'avenant à la convention TEPCV «Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » le 3 novembre 2016 à PARIS.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 5 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN –

Devant la volonté de Vichy Val d'Allier de développer, en partenariat et en complémentarité avec le Service Public de l'Emploi Local, une politique d'insertion en proposant des actions favorisant le retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, et notamment des jeunes durablement éloignés du marché du travail, **le Bureau communautaire**, à l'unanimité, décide de solliciter le Fonds Social Européen à hauteur de 62 894 € afin de contribuer aux financements des actions éligibles portées par la collectivité dans le cadre de son programme d'intervention 2016 en faveur de l'insertion et de l'emploi à hauteur de 104 824 € se décomposant de la manière suivante.

Poste de dépenses		Recettes	
Charge de personnel Coordinateur emploi insertion	26 200 €	Fonds Social Européen	62 894 €
Prestations externes :	73 384 €		
Chantier école	41 900 €		
Facilitateur relations entreprises	26 484 €		
Professionnalisation des structures d'insertion	5 000 €		
Dépenses indirectes (Forfait)	5 240 €		
	104 824 €		62 894 €

◆ ◆ ◆ ◆

Le Président,


Claude MALHURET